

SOIN ET PROTHÉSIE ONGULAIRE

5 solutions de prévention incontournables

SOLUTION N°1

→ Utilisez les produits les plus sûrs

Certains produits peuvent être dangereux pour la santé. Acheter et utiliser les produits les plus sûrs, conformes aux réglementations européennes sur les cosmétiques et les produits chimiques, permet de réduire les risques pour votre santé et celle de vos salarié(e)s.



→ Attention aux produits que vous achetez !

Certains produits disponibles dans le commerce comme les crèmes hydratantes, les émoullissants, les exfoliants, les produits de soin, les vernis (incluant bases, fixateurs...), les résines, les solvants, les dissolvants ou les désinfectants, en raison de leur utilisation répétée, peuvent entraîner des problèmes pour votre santé et celle de vos salarié(e)s, voire de vos client(e)s.

Leur utilisation peut notamment provoquer des allergies et des problèmes respiratoires.

→ Exigez des produits sûrs

Lorsque vous achetez vos produits, exigez de votre fournisseur qu'ils ne contiennent pas de substances dangereuses. Vous pouvez utiliser la demande type ci-à côté :



Produit naturel ou produit bio ne signifie pas absence de danger ! Qu'elles soient naturelles ou synthétiques les substances chimiques peuvent être dangereuses.

Bonjour,

Afin de protéger au mieux la santé de nos clients et de nos salariés, nous souhaiterions acheter des produits qui ne contiennent aucun ingrédient classé par le CLP [règlement européen CE n°1272/2008] comme :

- > sensibilisant cutané de catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B
- > sensibilisant respiratoire catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B
- > cancérogène catégorie 1A ou 1B
- > toxique pour la reproduction catégorie 1A ou 1B
- > mutagène de catégorie 1A ou 1B.

Pourriez-vous me proposer des produits pour les usages suivants (exemple : vernis, dissolvant, résine, désinfectant...) qui répondraient à ce cahier des charges ?

Cordialement,

POUR ALLER PLUS LOIN

N'hésitez pas à vous faire aider. Votre service de santé au travail et les services prévention des Carsat/Cramif/CGSS peuvent vous conseiller et vous accompagner pour prévenir les risques auxquels vous et vos salarié(e)s pouvez être exposés.

Découvrez d'autres bonnes pratiques de prévention sur la page Soins et prothésie onguinaire

→ www.inrs.fr/prothesie-ongulaire